

BILLS PRIVÉS

LA CENTRAL-DEL RIO OILS LIMITED

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 avril, de la motion de M. Harries: Que le bill S-12, concernant la Central-Del Rio Oils Limited, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et communications.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Une voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et communications.)

M. l'Orateur: Sauf erreur, le dernier bill privé de la liste est inscrit au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce, il s'agit du bill S-19 concernant l'hôpital Royal Victoria. Je crois comprendre que des difficultés de procédure ont surgi au sujet de la pétition. Quoi qu'il en soit, on a proposé que le bill soit réservé pour le moment. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES DEMANDES DE DOCUMENTS

LES POSTES

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX PUBLICATIONS SUPPRIMÉES EN RAISON DE LA HAUSSE DES TARIFS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres que le ministre des Postes a reçues des églises, des organisations professionnelles, des syndicats ouvriers, des coopératives, des caisses populaires et des organisations privées, indiquant qu'à la suite de la hausse du tarif postal, ces organismes se proposent de discontinuer ou de restreindre leurs publications.

—Monsieur l'Orateur, peu après les élections de 1968, le ministre des Postes de l'époque (M. Kierans), qui est aujourd'hui député de Duvernay, tira la conclusion et, de toute évidence, persuada ses collègues du cabinet, que le coût de notre service postal devait être défrayé par le citoyen et qu'il ne fallait pas subventionner, ou du moins pas autant qu'auparavant, la distribution du courrier. Le coût des envois postaux fut donc très fortement majoré. On augmenta les tarifs d'affranchissement des lettres de première et deuxième classe et on accrut très considérablement, de 100 à 1,000 p. 100, les tarifs applicables à l'envoi des publications éditées par divers organismes.

Ces organisations forment un groupe très étendu: les syndicats ouvriers, les coopératives, les caisses populaires, les organisations éducatives et scientifiques ont des publications très précieuses pour leurs membres et le public en général parce qu'elles permettent la plus grande diffusion

[M. l'Orateur.]

possible de renseignements scientifiques fondamentaux dans leur domaine. Les hausses de tarif appliquées par le ministre des Postes et par le gouvernement pour éliminer les frais occasionnés par l'acheminement de divers genres d'envois postaux ont été catastrophiques pour un grand nombre d'organisations et leurs publications. Je soutiens que sans journaux, revues, hebdomadaires, mensuels et revues scientifiques et éducatives, on ne peut vraiment pas compter qu'un pays survive, surtout pas le nôtre avec ses éléments variés et sa grande étendue. Notre pays est constamment menacé. Je n'exprime pas une critique, j'expose les faits.

● (5.10 p.m.)

La survie de notre pays comme tel est constamment compromise par les États-Unis d'Amérique, non parce qu'ils veulent délibérément nuire à notre pays ou le faire disparaître, mais tout simplement parce que le pays le plus riche du monde est le voisin du Canada dont la population est dix fois inférieure à la sienne. Nous sommes envahis par un flot d'imprimés des États-Unis, et d'émissions de radio et de télévision. Les publications canadiennes de tous genres ont de plus en plus de difficulté à survivre.

Lorsque j'ai rédigé cette motion, je ne m'inquiétais pas de publications commerciales ou à but lucratif, comme *Chatelaine*, *Maclean's* et *Saturday Night* et bon nombre d'autres. Je pensais aux publications publiées par des associations et destinées presque exclusivement à leurs membres. Parfois, ces publications sont nécessaires pour assurer la survie de certaines associations, mais un grand nombre ont fait faillite.

Je voudrais signaler au ministre chargé des Postes que le journal publié par la Confédération des syndicats nationaux, probablement le meilleur en son genre au Canada, a cessé d'exister presque immédiatement après la hausse du tarif postal décrétée par l'ancien ministre des Postes. D'autres publications, trop nombreuses pour que je puisse les énumérer ici, ont également cessé d'exister; de nombreux hebdomadaires sont devenus des publications mensuelles ou trimestrielles, tandis que les publications mensuelles paraissent trois ou deux fois par année. Je pourrais vous citer un nombre infini d'exemples qui sont tous inscrits dans mon dossier et signaler des hausses s'échelonnant entre 100 et 1,000 p. 100, qui ont obligé les organismes à cesser de publier.

L'ancien ministre des Postes avait une réponse toute prête à donner lorsque ces certaines d'organismes formulaient des plaintes. Il disait qu'ils ne devraient pas compter être subventionnés par les contribuables canadiens et qu'ils pourraient facilement hausser leurs cotisations pour couvrir les frais de publication. Si le ministre chargé des Postes ignore ce qui est arrivé à la publication de la CSN, il devrait s'enquérir auprès de son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), qui en a été président durant un certain nombre d'années. Le ministre conviendra sûrement avec moi que cette association dynamique a décidé de ne pas majorer ses cotisations et qu'elle ne pouvait faire autrement, étant donné l'augmentation des tarifs postaux, que de cesser de publier son journal.